

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2006**

L'an deux mille six, le vingt décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, Renaud, Fernandez, Launay, Trouvé, Prio, Adjointes

Mesdames et Messieurs Leser, Maire honoraire, Faye, Legendre, Coulon, Chevallier, Ngwette, Calabuig, Legrand, Rigaut, Tréhet, Achache, Enhart, Hervé, Chérin, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brayer a donné pouvoir à M. Enhart

M. Péry a donné pouvoir à Mme Fernandez

Mme Salvaire a donné pouvoir à Mme Prio

Mme Azévédou a donné pouvoir à M. Launay

Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières

M. Olgiati a donné pouvoir à M. Legrand

Mme Delmas a donné pouvoir à M. le maire

M. Gibert a donné pouvoir à Mme Tréhet

Absente excusée :

Melle Mkabari

Absent :

M. Noël

Sur la proposition de M. le maire, le Conseil Municipal décide unanimement d'ajouter 3 dossiers à son ordre du jour : la revente à la société Arcade du 13/15 de la rue E Vaillant, une convention de mise à disposition du stade Auguste Delaune aux lycées de la ville, l'ajustement du prix des « balcons fleuris ».

Le conseil, approuve, ensuite, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 11 octobre dernier.

DOSSIER 1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Sur le rapport de M. le maire,

Engagée depuis septembre au sein des 4 commissions du conseil municipal, des 3 conseils de quartier, mobilisant fortement les services - la préparation du budget 2007 s'inscrit dans la volonté affirmée de concertation avec la population, les élus, le personnel communal et les partenaires.

Il s'agit donc à l'occasion de la présente séance de fixer les orientations qui conduiront aux propositions que le conseil municipal examinera le 24 janvier. Compte tenu de la réforme nationale de la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2007, la fiscalité pourra être votée cette année par les Conseils Municipaux jusqu'au 15 avril 2007, clôturant ainsi le cycle budgétaire.

I – LE CONTEXTE FINANCIER GENERAL DE L'EXERCICE 2007

La préparation du budget 2007 s'inscrit dans **un contexte national particulièrement défavorable, tant pour les familles** - pour lesquelles tout augmente, excepté leur pouvoir d'achat - **les services publics** - aujourd'hui morcelés, voire privatisés - que **pour les collectivités locales confrontées à de multiples transferts de charges** que l'Etat entend étendre et développer dans le cadre de sa loi de décentralisation.

Les critiques sont multiples à l'égard du projet de loi de finances 2007.

En effet, la **réforme de la taxe professionnelle** fait l'objet de nombreuses critiques. Le président de la commission des finances de l'AMF (association des maires de France) pense que la réforme «met gravement et irrémédiablement en question la capacité des assemblées locales à décider du volume de leurs ressources par le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5% de leur valeur ajoutée». La réforme de la TP aboutit, dès 2007, à ce que seules les bases de taxe professionnelle non plafonnées à la valeur ajoutée génèrent un produit d'impôt supplémentaire, ce qui interpelle tout particulièrement les communautés d'agglomération dont c'est la ressource essentielle.

De plus, la suppression totale, annoncée par le Président de la République, de la Taxe Professionnelle ne cesse d'inquiéter les élus locaux de toutes tendances et leurs associations qui réaffirment que cet impôt «doit permettre de maintenir et de conforter les liens existant entre les entreprises, les communes et communautés de communes, responsables et garantes de l'aménagement et du développement de leur territoire».

S'ajoute à cela la réforme du «**bouclier fiscal**» qui prévoit de plafonner les prélèvements fiscaux à 60% des revenus et dont on sait qu'elle profitera aux plus riches. Le gouvernement a prévu d'ajouter aux impôts nationaux la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Il remboursera les contribuables trop assujettis mais les collectivités territoriales restitueront la part qui les concerne par le biais de la DGF.

La Dotation Globale de Fonctionnement, principale participation de l'Etat, représentait en 1990 22 % des recettes de la commune. En 2005, celle-ci ne constituait plus que 13,52 % des rentrées financières. **C'est un manque à gagner de 8,5 millions € en 15 ans** pour notre commune (par rapport à l'inflation). **Cette somme aurait permis à la ville de rénover 340 classes !**

Les autres dotations d'Etat sont également malmenées ; n'en déplaise aux déclarations de certains, la réforme de la DSU n'a été qu'un nouveau marché de dupes pour les collectivités, suivant le vieux principe «on reprend d'une main ce que l'on donne de l'autre» : le financement de la réforme s'est fait sans augmentation de l'enveloppe générale consacrée aux collectivités.

Rarement une telle unanimité s'est fait entendre pour alerter : **les collectivités locales** – qui constituent l'ossature du tissu social du Pays, et qui sont les 1ers investisseurs dans le domaine des équipements, dont on sait le rôle sur l'emploi - **sont en danger**. Les experts ne s'y trompent pas : ils prédisent une hausse considérable de la fiscalité locale, résultat de cette politique voulue de désengagement de l'ÉTAT. **Ajoutons que l'absence de réforme fiscale vers plus de justice pour les contribuables et les collectivités pèse**

toujours.

Lors de la Conférence Nationale des finances publiques le 11 janvier 2006, le 1er Ministre avait indiqué que l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales devrait être compatible avec les normes de dépenses que s'impose l'Etat. Cette norme pour le budget 2007 est celle d'une évolution des dépenses d'un point inférieure à l'inflation. Devant la protestations des élus, le contrat de croissance et de solidarité a finalement été reconduit. Au Congrès des Maires de France le 22 novembre 2006 ont été présentés les résultats d'une enquête qui montre que 69% des maires ne sont pas favorables à la suppression du critère de croissance (PIB) dans l'évolution du contrat de croissance et de solidarité. L'ensemble des élus est soucieux quant à l'avenir de leur situation financière. Plus de 64% des maires pensent que le réforme de la fiscalité locale doit d'abord s'attacher à rénover l'existant, à savoir les valeurs locatives, dont la dernière révision date de plus de 30 ans. Près de la moitié des élus souhaitent que la taxation des entreprises reflète davantage le revenu qu'elles tirent de leur activité.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

Le projet de loi de finances prévoit un déficit budgétaire de 41 milliards d'euros, contre 47 milliards d'euros prévu dans le projet de loi de finances pour 2006. Au total, l'ensemble du déficit des administrations publiques (Etat, Sécurité Sociale et collectivités locales) est prévu à 2,5% du PIB allant au delà des critères européens, dont on sait les ravages sur les services publics.

L'objectif de la croissance se situe entre 2% et 2,5% comme en 2006. L'inflation serait de 1,8% (comme en 2006). Les prélèvements obligatoires (impôts et taxes) seront de 43,7% du PIB en 2007. Les dépenses de l'Etat devraient augmenter de 0,8% soit un point de moins que l'inflation.

Le projet de loi de finances 2007 est un budget construit, discuté et voté en application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (34 missions, 132 programmes et près de 620 actions).

Il est prévu une diminution du nombre de fonctionnaires de 15 000 postes en particulier dans l'Education Nationale.

Les dépenses doivent être stabilisées en volume. Les pouvoirs publics disent viser prioritairement l'emploi avec 500 millions d'euros pour la prime pour l'emploi. A cela s'ajoutera le coût du chèque-transport et la suppression progressive des charges sociales au niveau du SMIC pour les entreprises de moins de 20 salariés. Les autres priorités affirmées concernent l'éducation, la sécurité, la défense, la justice et la réforme fiscale.

S'AGISSANT DES COLLECTIVITES LOCALES,

Le contrat de croissance et de solidarité, censé garantir une progression de leurs ressources, **sera finalement reconduit en 2007** à hauteur de **2,13%** par rapport à 2006 (intégrant l'inflation estimée pour 2007 mais également 33% du taux de croissance du PIB en 2006).

La DGF : poursuite de la réforme engagée en 2005

Elle augmentera de 2,5724 %. Il est prévu une augmentation de la dotation de base de 1,8764%, de la part superficière de 1,8764% également, de la compensation de la part salaires de 1,2509% et enfin du complément de garantie de 0,6255%.

Consolidation de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Sa croissance sera dirigée principalement vers les communes caractérisées par une proportion importante de population en ZUS. La DSU progressera de 114 millions d'euros.

L'évolution de la **DCTP** (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle versée par l'Etat), sera négative de moins 11% - contre-balançant ainsi négativement la hausse de la DSU.

Les **bases des impôts ménages** 2007 augmenteront nationalement de 1,8%.

II – LA SITUATION DE LA VILLE

L'exercice 2005, dernier exercice connu, s'est clos sur 45 274 255 euros de dépenses pour 48 474 609 euros de recettes, soit un résultat positif.

En 2006, année de création de la Communauté d'agglomération, les bases de taxe professionnelle de Bezons ont augmenté de 11%. Les services fiscaux envisagent une augmentation forte également en 2007. **Ces 2 excellents résultats confirment la vitalité des ZA de Bezons ainsi que le travail important de la ville dans le domaine économique.** Depuis 2006, c'est la CAAB¹ qui perçoit la taxe professionnelle unique.

La DGF, principale contribution de l'Etat, ne représentait plus en 2005 que 13,52 % des recettes de fonctionnement. Elle a diminué de 1,72 % en 2005.

Bezons, ville dont le potentiel fiscal est inférieur aux moyennes (767 euros par habitant contre 884 euros par habitant pour les communes de même strate démographique en 2005), bénéficie des dotations de solidarité instituées par le législateur. Leur montant est passé de 1 729 403 euros en 2005 à 2 001 376 euros en 2006 soit une **augmentation de 15,72 %.** Leur poids dans le budget reste cependant **très marginal (4,6 % des recettes courantes en 2005),** loin du niveau que devrait atteindre la péréquation.

Notons également la **modicité des recettes liées aux tarifs** payés par les usagers de nos services qui ne constituent que 6,89% du budget et **traduisent l'engagement social très significatif** du Conseil Municipal.

S'agissant des dépenses, il faut rappeler *la place que tiennent les frais de personnel*, (+5,95% en 2005), qui témoignent de **l'importance des services dont disposent les bezonnais et de la volonté municipale de confier principalement leur gestion à la fonction publique.**

Le niveau de *la section d'investissement* s'appuie sur l'autofinancement, les subventions obtenues et l'emprunt. En 2005, le montant des emprunts a été de 2 800 000 euros.

Le montant d'intérêts payés en 2005 (1 275 000 euros) est du même niveau que celui de 2004. Le remboursement de l'annuité se situe un peu au dessous de la moyenne régionale en 2004. Par contre, le stock d'emprunts est supérieur à la moyenne régionale. La marge de manœuvre est donc étroite.

En 2005, les dépenses d'équipement brut ont été d'un niveau élevé. Elles ont concerné principalement : l'école maternelle L. Michel (restructuration), les groupes scolaires P. Langevin, M. Cachin et K. Marx, l'école maternelle PVC (extension), le groupe scolaire V. Hugo (rénovation), le groupe scolaire M. Cachin, la cuisine centrale (6ème tranche), le lancement de la rénovation du stade Delaune (réfection du stabilisé), le gymnase G. Péri,

1 Communauté d'agglomération d'Argenteuil/Bezons

la rénovation de la rue J. Baillet, de la rue Carnot et le centre de loisirs maternel Mille Colombes (rénovation)

En 2006, les principaux investissements sont la maternelle G. Péri (restructuration), les écoles K. Marx, V. Hugo, PVC et Cachin et le terrain de football Delaune (rénovation)

Un PPU (prêt de la CDC à un taux privilégié : 3,2%) ainsi qu'un PRU (prêt de la CDC à un taux de 2,9% pour l'ANRU des Brigadières) vont être conclus en 2006 pour un montant de 2 400 000 euros. Au BP 2006, un montant de 2 900 000 € était prévu qui a été ramené à 2 775 000 € lors du vote du BS 2006. L'objectif serait d'en rester à 2 400 000 euros en 2006.

De plus, en 2006, un fonds de concours de la CAAB à la ville d'un montant de 2 500 000 euros a permis de participer au financement d'investissements importants à Bezons sur un montant de 6 100 000 € TTC de travaux.

Les efforts faits depuis le début du mandat ont porté leurs fruits : maîtrise de l'évolution des dépenses courantes, fiscalité mesurée, modération du recours à l'emprunt, autofinancement conséquent, importance des subventions obtenues, bon niveau des dépenses de gros entretien et d'équipement : cette démarche doit être poursuivie

La construction du budget 2007 devra bien sûr intégrer l'ensemble de cette situation ainsi que les effets de la CAAB sur le budget de la ville. Outre les transports, le PLH² et l'emploi, seront transférés à la CAAB : l'économie, la voirie et propreté, l'école de musique et de danse, les berges de Seine, la lutte contre le bruit. En 2007, on peut espérer à nouveau une importante contribution de la CAAB.

Si on ne connaît pas encore précisément l'évolution des dotations que l'Etat attribuera à la ville, on ne peut qu'être très prudent dans les prévisions. **Aussi, un budget sensiblement équivalent à celui de 2006, à structure comparable, paraît une base de travail raisonnable.** Cela suppose de **réfléchir à enveloppes constantes pour les crédits courants - sauf cas particuliers** qu'il faudra dûment argumenter et pour lesquels des financements devront être trouvés. La faisabilité des projets ou des opérations devra être un critère essentiel afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits.

En découle cependant une nécessaire sélectivité dans les priorités et un certain rééquilibrage entre les secteurs.

III – QUELQUES DONNEES POUR LA REFLEXION FINANCIERE

Les principaux postes concernent :

- **Les impôts :** les bases d'impôts pour 2007 pas plus que le montant des allocations compensatrices ne seront connus avant mi mars 2007. Un point d'impôt représente environ 548 000€ de produit supplémentaire dans le budget et les bases augmentent nationalement de 1,8%. **La proposition est à nouveau de ne pas augmenter les taux en 2007.**
- **La DGF :** devrait augmenter de +1,28% soit un gain de 68 000€ seulement.
- **Les amortissements :** s'élèveraient à environ 575 470 euros. Les amortissements sont inscrits en fonctionnement comme charges et peuvent donc

avoir une incidence sur la fiscalité mais aussi en recettes d'investissement ce qui permet de diminuer l'emprunt et contribuer à l'autofinancement.

- **L'emprunt et la dette** : il pourrait être envisagé un montant d'emprunt en baisse, au prorata des bases fiscales ville/CAAB.
- **Le Fonds de Compensation de la TVA**, basé sur les investissements réalisés en 2005, **devrait s'établir à 674 000 €**
- **Le contingent incendie** à verser au SDIS³, qui devait être supprimé à compter de 2007 mais est maintenu jusqu'en 2010. Son montant est de l'ordre de 580 000 euros.

IV - LES PRIORITES QUI SE DEGAGENT DES DEBATS

A/ LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le conseil municipal dans sa séance du 1^{er} février 2006 a donné un nouvel élan aux conseils de quartiers et plus largement à la démarche participative. Une charte de la démocratie a été adoptée.

LA PARTICIPATION CITOYENNE sera au coeur de tous les projets, ce qui suppose des crédits suffisants en terme notamment de communication /concertation. Outre les initiatives particulières aux différentes opérations, la tenue du FORUM DE LA VILLE devra en 2007 servir à nouveau de catalyseur en ce domaine permettant de mesurer les avancées et de dresser de nouvelles perspectives. Les différentes instances de concertation poursuivront leur travail (conseil des séniors, CLJ, ...).

B/ LES GRANDES ANIMATIONS

Outre les désormais traditionnelles : parade de fin d'année, foire, banquets des anciens, **Rev'Arts**, fête des associations, forum des sports, voeux municipaux et économiques ; fêtes de quartier - qui rythment la vie de la commune - **en juillet une manifestation centrale d'envergure se substituant le cas échéant à certaines micro initiatives, prenant sur 1 à 2 semaines la suite de la Fête de la Jeunesse – pourrait voir le jour.**

Le travail nouveau fait avec **les commerçants** contribuera aussi à l'animation de la ville.

C/ LE TRAVAIL EDUCATIF

Avec l'adoption d'une charte pour une politique de l'enfance et de l'adolescence le Conseil Municipal a clairement exprimé il y a plusieurs années, l'importance du travail éducatif qu'il souhaite voir développer sur le territoire bezonnais.

La question de l'accompagnement scolaire notamment devra trouver en 2007 des réponses adaptées aux réalités locales et les négociations menées afin de trouver les soutiens financiers indispensables.

La disparition des contrats enfance et temps libre et leur remplacement par la CNAF par un contrat "enfance jeunesse" qui privilégie la création de places d'accueil pour la petite enfance au détriment du financement d'actions éducatives de qualité devra être dénoncé et ses effets combattus au risque de ne pouvoir maintenir à l'avenir les actions mises en place (centre d'initiation sportif, actions sur le temps du midi...).

3 Service départemental d'incendie et de secours

La reprise au niveau nécessaire du travail sur la sécurité routière est souhaitée.

D/ LA SOLIDARITE

La collectivité développe des interventions de nature à promouvoir la **solidarité internationale et le développement durable**. Des actions de sensibilisations, d'informations ont vu le jour, notamment dans le cadre de la semaine de la Solidarité internationale qui se déroule à Bezons depuis trois années maintenant au mois de novembre. Dans cette dynamique une dimension complémentaire peut être donnée avec la volonté de **construire et développer des liens d'amitiés ainsi que des partenariats durables avec le Maroc et les habitants de Sala Al Jadida**. Un important **projet de développement agro économique pour Sébéco au Nicaragua** sera soutenu par notre ville. Le 40ème anniversaire du jumelage avec la ville de SZEKSZARD en Hongrie donnera lieu à des rencontres.

La Solidarité s'exprimera aussi en 2007 par l'intérêt sans cesse renouvelé aux actions de nature à favoriser l'**insertion sociale et professionnelle** des personnes les plus en difficultés dans un contexte économique et social particulièrement difficile. Par l'action de son CCAS, la ville poursuivra les actions entreprises pour permettre l'accompagnement individuel et collectif (ateliers d'écritures, d'arts plastiques...) des bénéficiaires des minima sociaux.

Les partenariats développés avec l'association Agire pour le PLIE mais aussi avec la mission locale pour la jeunesse, devront se poursuivre et se renforcer notamment dans le cadre de la Maison de l'Emploi en cours de création et avec le soutien de la CAAB. Le travail avec la régie de quartier devra trouver un nouveau rythme.

Accompagner les bezonnais vers l'emploi devra se doubler également d'interventions fortes de nature à aider le plus grand nombre à résoudre les difficultés rencontrées et permettre leur participation à la vie de la cité. Un travail, de nature à prévenir les expulsions locatives et par conséquent à résorber les dettes locatives, engagé en 2006 sera poursuivi. Un partenariat en cours de réflexion avec l'association « culture du cœur » devrait permettre de développer des actions de sensibilisation à la culture.

Un projet d'importance «Requiem Noir» en cours d'élaboration permettra de combattre le racisme grâce notamment à des actions de sensibilisation s'appuyant sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Avec le vieillissement prévisible de la population, il conviendra de rester très attentif à l'évolution des besoins des **personnes retraitées**. Il s'agit de favoriser leur maintien à domicile et pour cela, en plus de ce qui est fait par le CCAS (service d'aides ménagères et portage de repas à domicile..) conforter le dispositif d'intervention auprès des anciens en difficultés, aider à la rédaction des documents administratifs à domicile lorsque les personnes ne peuvent pas se déplacer; mais aussi favoriser leur participation à la vie locale. Ainsi le **Conseil des Seniors** devra voir se développer en son sein le travail de co-élaboration voulu par la municipalité et participer plus activement à la définition des programmes de loisirs proposés.

Alors que l'on sait que les effets de la réforme de l'assurance maladie sont désormais en place il est particulièrement important de **maintenir une offre de soins** adaptée et de réfléchir aux activités à développer pour suivre l'évolution des demandes et l'offre de soins sur la ville.

La mission prévention santé poursuivra ses interventions et les inscrira autant que

possible dans le cadre du plan régional de santé publique.

La mise en œuvre d'une politique volontariste d'intégration des **personnes handicapées** sur la ville avec une réelle prise en compte de leurs attentes devra s'exprimer notamment par la création d'une instance de participation avec les personnes directement concernées afin de mieux cerner les besoins et les actions à développer.

S'agissant de la **petite enfance**, notons le travail nécessaire pour appliquer les mesures de nature à atténuer les effets négatifs de l'application de la prestation de service unique (P.S.U.) voulue par la CAF. La réorganisation indispensable devra s'accompagner d'un débat fort avec la CAF et la CNAF afin de pointer les conséquences désastreuses des politiques mises en places.

E /LE QUOTIDIEN , un effort permanent, avec notamment :

- **l'embellissement de la commune** avec une relance du plan de **fleurissement** ; l'association des bezonnais sera encore recherchée avec le concours jardins et cités fleuris, un marché sera passé pour la tonte de certains espaces verts.
- **la propreté, où le plan engagé, liant éducation, citoyenneté, information, réflexion sur les matériels et les personnels doit être poursuivi.**
- Au niveau des quartiers, **c'est sur le Colombier et le secteur C. Colomb/Delaune/Lilas** que les efforts les plus grands sont attendus dans le cadre de la démarche de **Gestion Urbaine de Proximité**.
- **La voirie** : ce secteur s'inscrit aussi dans cet axe de quotidienneté, ce qu'illustre le recours, aux côtés de la régie municipale, à un marché d'entretien conclu en 2006 qui devra être renouvelé pour un montant qui devra être déterminé (pour mémoire en 2004 : 50 000€/an ; en 2005 : 100 000€ et en 2006 : 1 200 000 € grâce au fond de concours de la CAAB)

F/ LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS

- Poursuite de l'effort de **RENOVATION DES ECOLES** avec en priorité la maternelle PERI et l'agrandissement de la restauration scolaire P LANGEVIN. Les subventions sont à réunir.
- Les sports avec la **piste d'athlétisme**, opération majeure, qui nécessite aussi d'obtenir des financements de la région et du département.

G/ LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE avec

- en 1er lieu, **l'action pour le tramway**, pierre angulaire du nouveau potentiel de développement de la ville dans ses différentes composantes (économique, habitat..)
- la 1ère tranche du **schéma de déplacement qui repense la place des voitures/2 roues/piétons** ; dans ce cadre est étudiée la **mise en place d'agents communaux chargés de faire appliquer en particulier les règles de stationnement**. La création de parkings nouveaux dans le quartier du Val se concrétisera.
- les 2 **ANRU de la TDP⁴ et de l'Agriculture**, avec notamment pour

4 Secteur de la Tête de Pont

celle – ci d'importants travaux de voirie ; c'est dans ce cadre aussi qu'aux alentours du Boulevard G. Péri interviendront les principales interventions sur le logement – sujet dont on sait l'acuité

- le concours d'architecture pour la construction du futur **CLM des Chênes, bien que la CAF ait refusé le financement**
- les **NTCI⁵ et les télé services**, avec notamment l'installation d'une borne pour favoriser l'accès à internet de ceux qui ne disposent pas personnellement d'ordinateurs.
- la conception du nouveau **Plan Local d'Urbanisme, dans une dimension de développement durable**
- la poursuite du travail sur **la formation en lien avec les entreprises de la zone d'activités**
- **l'économie, qui relèvera de l'agglomération**, avec les opérations majeures du plan de re qualification des ZA et l'aménagement des anciens terrains Alcatel.
- la création d'un nouveau **CTM/magasin général** (liée au projet ANRU TDP), rue Carnot

Le service public communal bezonnais repose de façon essentielle sur le **PERSONNEL COMMUNAL**. 4 questions particulières sont à souligner : **l'évaluation** – projet pluriannuel de grande ampleur en partenariat avec le CNFPT ; **la formation** ; une étude sur **la question de l'absentéisme** et la poursuite de l'effort sur **le régime indemnitaire**. La démarche d'association des agents et des instances paritaires et syndicales au bon fonctionnement du service public sera poursuivie avec une forte volonté.

Le conseil approuve, à la majorité (Mmes et M. Legrand, Olgiati, par pouvoir et Hervé, Rigaut, Tréhet et Gibert, par pouvoir s'abstenant) les orientations budgétaires pour 2007.

DOSSIER 2 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

Sur le rapport de M. le maire

La création de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons a entraîné la création d'une taxe professionnelle unique, ressource principale du budget de la CAAB. Cette taxe s'est substituée, dès le premier janvier 2006, aux taxes professionnelles locales des deux Communes membres qui ne les perçoivent plus.

L'organisation financière d'une Communauté d'Agglomération prévoit que le transfert de ressources des Communes vers celle-ci s'accompagne du transfert des charges correspondant aux compétences qui lui sont dévolues. C'est le rôle de la CLECT de proposer l'évaluation de leurs montants. Or, tant qu'ils restent inférieurs à celui de la recette de taxe professionnelle, les communes membres doivent pouvoir continuer de supporter les charges non transférées, tout en ne bénéficiant plus des ressources les finançant. C'est pour couvrir ce besoin de financement qu'une attribution de montants prévisionnels de compensation a été arrêtée par le Conseil communautaire du 11 décembre dernier. Elle est calculée ainsi :

5 Nouvelles technologies de l'information et de la communication

** attribution de compensation = produit de TP transféré par la commune à la CAAB – coût net des charges transférées de la commune à la CAAB

Le rapport conclut que l'attribution définitive de compensation doit être fixée pour 2006 à :

- 33 996 000 € pour Argenteuil
- 10 409 000 € pour Bezons

Le conseil approuve, à l'unanimité, le montant d'attribution de compensation définitive pour 2006 d'un montant de 10 409 000 € pour Bezons.

DOSSIER 4 - SCHEMA DE DEPLACEMENT

Sur le rapport de M. le maire,

1) Approbation du schéma de déplacement

La Ville a conduit depuis maintenant plus de deux ans, une large réflexion sur l'élaboration d'un nouveau schéma de déplacement auquel la population a été étroitement associée et qui a permis de valider de grands principes.

Il est donc maintenant nécessaire de passer à sa mise en oeuvre en déclinant les problématiques de la circulation, du stationnement en privilégiant des modes alternatifs à la voiture : piétons, cyclistes ... sans pour autant nier la réalité qui fait de Bezons une ville au très fort trafic automobile.

Ce schéma prévoit donc :

- **une hiérarchisation du réseau viaire qui draine sur les grands axes les différents trafics de transit qui traversent notre ville**
- **un aménagement des points d'accès sur notre territoire communal, pour en réduire le nombre, en s'efforçant d'assurer une cohérence avec les voiries des communes limitrophes.**
- **l'aménagement d'une véritable et très vaste zone 30 qui couvre près de la moitié de la Commune,**
- **la priorité au développement des circulations douces : piétons, vélos avec la création des infrastructures nécessaires,**
- **l'organisation du stationnement avec en particulier la perspective de l'arrivée prochaine du tramway.**

L'ensemble des actions à mettre en oeuvre représente une vaste ambition qui ne peut, pour des raisons pratiques et financières (1.500.000 € au total), qu'être phasée dans le temps.

En 2007, dans le cadre de l'opération ANRU AGRICULTURE, d'importantes opérations interviendront notamment devant les écoles V. HUGO et J. PREVERT. Il est proposé de prévoir également les premières études pré opérationnelles portant sur le secteur du centre et donc d'en prévoir les inscriptions budgétaires sur cet exercice .

2) Création de postes d'ASVP⁶

Dans le cadre de la réflexion sur le schéma des déplacements, la question des moyens à mobiliser pour faire respecter la réglementation du stationnement est fortement posée. Devant le caractère souvent insupportable pour les riverains que revêtent ces problèmes dans une ville comme Bezons, compte tenu de l'ampleur de la demande qu'il faut entendre, tout en considérant et déplorant le transfert de charge que cela représente - la mise en place d'agents de la ville en charge de la question doit être envisagée.

Leurs fonctions consisteront à :

- constater des infractions à certaines réglementations régissant, la circulation routière, en particulier le stationnement et les relever, si nécessaire par contravention
- participer par une présence active et dissuasive et par le dialogue à la sécurisation des abords des écoles et de tout espace ouvert au public (parcs, marché...)
- intervenir par la médiation et la conciliation dans les situations conflictuelles sans que leur rôle puisse être confondu avec celui de la police
- signaler toute atteinte à l'environnement, au mobilier urbain

Ces agents dûment formés seront préalablement à leur prise de fonction agréés par le procureur de la République et assermentés par un juge du tribunal d'instance. Le service serait constitué dans un premier temps de 4 personnes.

Le conseil, approuve, à la majorité (M. Chevallier s'abstenant sur la question des ASVP), le futur schéma de déplacement dans la ville et la mise en place d'une équipe d'agents de surveillance de la voie publique. Il sera invité, en 2007, à créer ces 4 postes.

DOSSIER 5 – MOTION TANGENTIELLE NORD

Sur le rapport de M. Ourmières,

"Le développement des transports en commun, la réalisation de nouvelles infrastructures de transports en Ile-de-France sont depuis de nombreuses années une préoccupation constante des élus de notre Conseil Municipal.

En témoigne, les multiples efforts et initiatives engagées, et sur le point d'être couronnés de succès, pour le prolongement de la ligne de Tramway T2 jusqu'au Pont de Bezons. Le bouclage des financements vient d'être confirmé, permettant ainsi le démarrage effectif des travaux en 2007.

Un autre projet majeur, le premier du genre, intéresse particulièrement les Bezonnais, mais également un nombre très important d'habitants des communes environnantes : la réalisation de la Tangentielle Nord, reliant Sartrouville à Noisy-le-Sec.

Cette rocade ferrée va pouvoir irriguer la banlieue Nord, permettant de désengorger le réseau transitant par Paris, et sera reliée avec toutes les lignes de RER et de Tramway, dont la prolongation du T2 qui s'avère indispensable.

6 Agents de surveillance de la voie publique

Après avoir été longtemps écarté des priorités, un schéma de principe du tracé a été retenu et l'enquête publique est désormais engagée. Cependant son inscription dans le futur contrat de projets entre l'Etat et la Région 2007-2013 fait l'objet d'âpres discussions financières et le risque existe de renvoyer au-delà de 2020 sa mise en service . Il est indispensable que les crédits permettant sa réalisation intégrale, de Sartrouville à Noisy-le-Sec, soient affectés dans les meilleurs délais.

Les financements nécessaires doivent être mobilisés pour une concrétisation complète en 2013. La seule portion reliant Epinay au Bourget serait particulièrement insuffisante.

C'est pourquoi le Conseil Municipal :

- **Réaffirme** que les investissements dans les transports en commun pour l'Ile-de-France constituent une priorité ;
- **Souligne** que les financements pour les transports collectifs permettent de répondre aux défis environnementaux et énergétiques ;
- **Confirme** la pertinence de la réalisation intégrale de la tangentielle Nord pour 2013 afin de répondre aux attentes des usagers ;
- **Exige** que des crédits soient mobilisés en conséquence pour le tracé Sartrouville-Noisy-le-Sec."

Le conseil approuve, à l'unanimité, la teneur de cette motion.

DOSSIER 6 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Sur le rapport de Mme Prio,

En remplacement des contrats enfance et temps libre parvenus à leur terme, la CNAF (caisse nationale d'allocations familiales) a instauré un nouveau dispositif unique dénommé le "Contrat Enfance Jeunesse" (CEJ).

Alors que les anciens dispositifs soutenaient à la fois le développement quantitatif et qualitatif de l'accueil des jeunes enfants, le nouveau dispositif contractuel est davantage centré sur le développement quantitatif.

La CNAF réduit considérablement sa participation au fonctionnement des accueils enfance et temps libre puisque désormais, pour tous les nouveaux contrats signés, le taux de cofinancement de la CAF ne pourra pas dépasser 55% alors qu'il était de 70% pour Bezons.

On regrettera dès à présent la disparition du soutien financier apporté aux actions éducatives développées sur le temps du midi dans les établissements scolaires.

Après avoir discuté avec toutes les collectivités concernées par le contrat enfance jeunesse, la CAF dit devoir maintenant hiérarchiser les demandes et les présenter si nécessaire pour arbitrage à la CNAF. Ignorant si les crédits alloués pour notre département permettront de faire droit à l'ensemble des demandes et par conséquent à celle présentée par notre collectivité, il lui est impossible de transmettre le projet de CEJ pour le soumettre à l'examen du conseil.

Il est néanmoins proposé de s'inscrire dans cette nouvelle démarche, seule possibilité de financement par la CAF se présentant et de signer un CEJ. Cette aide, même en diminution, est indispensable au maintien des services offerts à la population en matière d'accueil de la petite enfance. Elle pourrait représenter une enveloppe d'environ 700 000 €,

soit environ 200 000 € de moins qu'actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, tout en désapprouvant ce désengagement financier important de la CAF, mandate son Maire pour poursuivre les discussions et conclure le contrat enfance jeunesse .

DOSSIER 7 - REVENTE AU CONSEIL GENERAL DU TERRAIN DU 15/17 BLB DU GENERAL DELAMBRE

Sur le rapport de M. le maire,

La Ville a préempté le 17 juillet 2006 un terrain de 1670 m², sis 15-17 Bd du général Delambre, sur lequel se trouvait auparavant la Société ELIS, car une partie de celui-ci est situé en emplacement réservé au bénéfice du département **pour l'aménagement du RD.41**. La ville doit se porter acquéreur car dans les délais du droit de préemption, il n'était pas possible d'en déléguer directement le droit au Conseil Général. **Pour éviter à la Ville d'avoir à avancer les fonds, une convention prévoit le versement du prix de la transaction (600.000 €) avant la signature de l'acte notarié au mois de janvier.**

La question foncière étant ainsi résolue, le conseil est invité à demander au Conseil Général de hâter l'aménagement de ce boulevard très important en particulier pour la desserte de la zone d'activité.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec le département, autorise son maire à la signer et rappelle au Conseil Général son souhait de voir réalisé l'aménagement de ce boulevard structurant pour la circulation et très important pour le développement économique du bassin

DOSSIER 7 bis - REVENTE A LA SOCIETE ARCADE DU TERRAIN DU 13/15 AV EDOUARD VAILLANT

Sur le rapport de M. le maire,

La rue E vaillant – principale artère du centre ville - constitue un enjeu particulier pour le développement de la commune. Aussi, un bien sis 13/15 rue Edouard Vaillant a été préempté afin que puisse se réaliser sur ce site une opération d'habitat. Le groupe ARCADE s'est alors porté candidat pour développer ce projet et une promesse de vente doit être passée

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette opération entre la ville et le groupe ARCADE pour un montant de 703.000 € (correspondant au prix d'acquisition) et autorise son maire à intervenir pour tout acte y afférant.

DOSSIER 8 - GARANTIE D'EMPRUNT A LOGIS TRANSPORTS - LOGEMENTS QUAI VOLTAIRE

Sur le rapport de M. le maire,

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie pour 3 emprunts sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la société LOGIS transports, pour la réalisation de 73 logements (69 PLUS/4 PLAI - logements d'insertion - rue Jean Jaurès/Quai Voltaire) . Cette nouvelle opération – qui intervient dans le cadre de la

revitalisation de la grande parcelle anciennement Alcatel - apportera une nouvelle réponse aux besoins cruciaux de logements des habitants de notre commune et contribuera fortement à la revalorisation du secteur de la TETE DE PONT. .

La convention permet également à la commune de bénéficier d'un droit de présentation de candidats au relogement sur 15 logements PLU et 3 logements PLAI dans cette résidence.

DOSSIER 9 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU CONSEIL GENERAL ET AU SMDGETVO (syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise)

Sur le rapport de M. Renault,

1 / Travaux de voirie - réaménagement de la rue Salvador Allende

Dans le cadre du réaménagement de la rue Salvador Allendé, pièce maîtresse de la requalification des Zones Industrielles, sont proposés des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et téléphonique ainsi que la mise à neuf du réseau d'éclairage public.

Cette rue mesure environ 1100 ml ; le coût de ces travaux est estimé à 135 000 € HT pour le réseau de distribution publique d'électricité, 95 000 € HT pour le réseau téléphonique et 180 000 € HT pour l'éclairage public

Financement possible : du conseil général pour 123 000 € HT et du SMDGETVO pour 54 000 € HT

2 / Travaux de voirie - réaménagement de la rue du cimetière - 2ème tranche

Dans le cadre de la restructuration de ce secteur, la commune a engagé des travaux de réaménagement de la rue du Cimetière. Ces travaux ont été programmés en deux tranches dont l'une a été réalisée en 2006; ce réaménagement doit se poursuivre en 2007 avec la réalisation de la deuxième tranche allant du carrefour Cécile Duparc à l'avenue d'Argenteuil. Ces travaux prévoient l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité pour un montant estimé à 4 900 € HT et la mise à neuf de l'éclairage public estimé à 3 300 € HT.

Financement possible : du conseil général pour 2 760 € HT et du SMDGETVO pour 1 960 € HT

3 / Travaux de voirie - Rénovation du quartier de l'Agriculture

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de l'Agriculture, la ville prévoit l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et téléphonique ainsi que la mise à neuf du réseau d'éclairage public. Ces travaux concernent les rues V Hugo, des Barentins, de l'Agriculture et du 8 mai 1945. Le coût estimé est de 350 000 € HT.

Financement possible : du conseil général pour 105 000 € HT et du SMDGETVO : 84 000 € HT €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la sollicitation de ces concours.

DOSSIER 10 – OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE L'AGRICULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE AU CONSEIL GENERAL

Sur le rapport de M. Renauld,

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de l'Agriculture, et afin d'améliorer la sécurité des piétons, des travaux de réfection de la rue du 8 mai 1945 sont programmés pour 2007. En effet, l'état actuel de cette rue présente quelques dangers liés aux trottoirs étroits, à la présence de végétation et de mobilier urbain.

Le coût prévisionnel des travaux de réfection de la rue est estimé à 671 824 € HT. Ils comprennent la voirie complète, la création d'un dépose-minute et un aménagement piétonnier avec la création d'une placette en lieu et place du transformateur EDF à l'angle des rues V Hugo, Barentins et 8 mai 1945 (mobilier urbain, alignement d'arbres ...).

Par le biais du TRASERR 2007 (programme de travaux relatifs à l'aménagement, la sécurité et à l'exploitation du réseau routier), le Conseil Général du Val d'Oise peut apporter son concours à hauteur de 39 650 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la sollicitation de ce concours.

DOSSIER 11 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - TRAVAUX DANS LES ECOLES

Sur le rapport de M. Bordas,

Plusieurs opérations de travaux importants de mise en sécurité et de rénovation des écoles primaires et maternelles sont envisagées en 2007 :

Travaux de rénovation intérieure :

Ecole élémentaire Karl MARX - 4 classes, couloir et cage d'escalier - montant estimé 80 500 € HT

Ecole élémentaire Victor HUGO – 3 classes, couloir et cage d'escalier - montant estimé 69 000 € HT

Ecole élémentaire Louise MICHEL – 4 classes, couloir et cage d'escalier - montant estimé 98 000 € HT

Ecole Marie-Claude et Paul VAILLANT COUTURIER - 4 classes (2 au r de c et 2 au 1er étage), couloir et cage d'escalier - montant estimé : 84 400 € HT

Pour ces 4 écoles, des travaux de même nature sont proposés : travaux de sécurité – protection des cloisons contre les incendies, portes et vitrages, pare-flammes(1/2 heure), chapes de sol et sols souples dans les classes et couloirs, menuiseries intérieures (pare-flammes ½ heure), reprise des plafonds suspendus dans les classes et couloir, pose de dalles minérales acoustiques, travaux d'électricité, informatique, entoilage des murs et plafonds des cages d'escalier, rideaux pare-soleil et peintures intérieures

A cela viennent s'ajouter des travaux pour l'école **Marie-Claude et Paul Vaillant Couturier** de création de sanitaires au 1er étage pour un montant estimé à 5 700€ HT et l'aménagement de l'office en self pour un montant estimé à 73 000 € HT

Le montant estimé de l'ensemble des travaux pour les 4 écoles est de 410 600 € HT.

Groupe scolaire P. LANGEVIN

Il s'agit de la restructuration et l'extension du réfectoire, le réaménagement de l'office en application des normes d'hygiène en vigueur : circuit propre/sale, extraction d'air..., la création de nouveaux sanitaires, vestiaires et local de rangement

Le montant estimé de l'ensemble des travaux est de 359 000€ HT; il s'agit d'une opération de toute première priorité

Toutes ces opérations sont subventionnables par le conseil général, à hauteur de 35 % .

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, le concours du Conseil Général au titre du programme 2007 d'aide à la rénovation des locaux scolaires.

DOSSIER 12 – MARCHES PUBLICS – AVENANT POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE GABRIEL PERI

Sur le rapport de M. Bordas,

Par délibération en date du 29 mars 2006, il a été autorisé la signature d'un marché d'un montant de **344 119 € HT**, après appel d'offres pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle G. PERI. La société SBME a été déclarée attributaire du lot 9 « Plafonds ». L'avenant a pour objet des travaux supplémentaires concernant l'obtention d'une protection anti feu d'une ½ heure sur le plafond existant suite à la visite de la commission de sécurité .

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 du lot 9 pour un montant en plus value de 9 862 € hors taxes.

DOSSIER 13 – MARCHES PUBLICS – AVENANT MAINTENANCE VOIRIE

Sur le rapport de M. Renault,

Par délibération en date du 29 mars 2006 un marché après appel d'offres a été approuvé pour les travaux de grosse réparation et d'amélioration de la voirie communale.

3 prestations non prévues initialement sont à intégrer au bordereau de prix :

- pose de bordures béton : 14 ,00 € ht le mètre linéaire,
- pose de caniveau béton : 12,20 € ht le mètre linéaire,
- fourniture et mise en oeuvre d'enrobé à module élevé sur 6 cm : 13,80 €ht le mètre carré.

Les montants de ce marché restent inchangés (marché à bons de commande d'un montant minimum de 300 000 € et de 1 200 000 €/an).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 du marché.

DOSSIER 14 - AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ARGENTEUIL

Sur le rapport de M. Le maire,

La ville d'Argenteuil ayant arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme, les communes limitrophes doivent donner leur avis sur celui-ci. Le document d'urbanisme couvre tout le territoire communal et les très nombreuses thématiques liées aux grands axes de développement qui relèvent de la compétence de la municipalité d'Argenteuil. Deux projets intéressent directement la commune de Bezons, et d'autant plus depuis la création de la C.A.A.B :

- L'aménagement des Berges de Seine qui constitue un objectif primordial de reconquête du fleuve. Les propositions sont à la fois en accord avec les grandes orientations du projet de P.L.U et avec celles du groupe de travail intercommunal et interpartenarial dont Bezons est un des principaux acteurs. Le projet présenté intègre donc bien la nécessité d'un projet global.
- Les problèmes de déplacement, avec en particulier l'accent mis sur les incidences de l'arrivée du Tramway au pont de Bezons et l'intérêt pour les habitants d'Argenteuil de pouvoir y accéder dans les meilleures conditions et ce en particulier en terme de transports en commun sachant qu'il est pris acte de notre volonté en ce sens; Argenteuil souhaite également que soit étudiée une liaison entre le terminus provisoire du T.2 et une autre ligne de tramway qui doit arriver à terme d'Epinay s/Seine.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la modification du PLU d'Argenteuil.

DOSSIER 15 - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL DU COLOMBIER

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le centre social du Colombier doit renouveler son agrément auprès de la CAF pour la période 2007-2010 en présentant un nouveau projet social après avoir fait un bilan et un diagnostic.

Il est proposé que le centre social travaille sur les axes suivants :

1. Développer la citoyenneté et le lien social par la participation des habitants dans les différentes instances de la démocratie participative.
2. Renforcer et développer les missions de proximité dans le cadre du renouvellement urbain.
3. Poursuivre le volet "animation familles"

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet social 2007/2010 du centre social du Colombier, sollicite son renouvellement d'agrément auprès de la CAF et autorise son maire à signer les documents afférents.

DOSSIER 16 – DEMANDE DE SUBVENTION "LIBERTE LIVRE"

Sur le rapport de M. Ourmières,

"Liberté Livre" est une manifestation qui s'inscrit dans 3 objectifs majeurs : partenariat avec L'Education Nationale, démocratisation culturelle (travail en direction des populations éloignées de la culture), caractère festif des manifestations. L'objectif pour la biennale 2006 était d'organiser une manifestation sur la lecture mettant en valeur le métissage des cultures avec un accent porté sur le continent africain (Afrique noire et Maghreb) et le continent européen (les axes principaux développés étant la France et le Portugal). Elle a concentré bon nombre d'animations récurrentes de la médiathèque car l'un des objectifs était également de mettre en valeur le travail au quotidien effectué par celle-ci en faveur de l'essor de la lecture sur la ville.

Sachant que le budget total de cette manifestation s'élève à 27 242.11 euros, le **conseil municipal sollicite, à l'unanimité, une demande de financement auprès de l'Etat de 5 000 euros.**

DOSSIER 17 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR D'UNE ACTION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT AU NICARAGUA

Sur le rapport de Mme Prio,

La ville de Bezons avec la ville de Vaulx en Velin et le secours populaire s'est engagée dans un projet intitulé « La Grandja 2 » avec FADESE (Fédération des Associations pour le Développement Stratégique de Sebaco), fédération nicaraguayenne chargée de sa mise en oeuvre. Ce projet pluriannuel a pour objectif la création d'un centre de production et de formation agricole pour les 26 communautés implantées sur le territoire de Sebaco qui représentent plus de 15 800 personnes ; il doit permettre notamment de promouvoir la production durable d'une agriculture diversifiée, de lutter contre les fléaux naturels et de créer des équipements socio-éducatifs, scolaires et culturels.

Le financement est multi-partenarial, Bezons s'engage pour sa part à allouer une subvention à FADESE de 7 000 € pour 2006.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention, autorise son maire à verser la subvention prévue et à signer les documents afférents.

DOSSIER 18 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE

Sur le rapport de Mme Prio,

Pour aider au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, la ville a mis en place un service de soins infirmiers (SSIAD) qui a en charge 30 personnes. Le conseil municipal a récemment présenté une demande d'extension pour 10 places supplémentaires.

C'est dans ce contexte que le service a élaboré un règlement à destination des usagers du service qui complète le livret d'accueil et le document individuel de prise en charge remis à chaque nouveau patient. Le règlement définit les droits de la personne soignée et les obligations et devoirs nécessaires pour un bon fonctionnement. Il décrit les moyens humains du service et les règles que chacun doit respecter.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement du SSIAD.

DOSSIER 19 – CONVENTION VILLE/CONSEILLER TECHNOLOGIQUE DE BASSIN

Sur le rapport de M. Le maire,

Depuis 2004, la ville soutient en partenariat avec Schneider Electric, le Conseil Régional, le Conseil Général et la ville d'Argenteuil, l'activité d'un Conseiller Technologique de Bassin. Il a pour mission l'appui direct au développement des PME dans les domaines propres au bassin - notamment la filière mécanique, l'industrie chimique, la plasturgie/caoutchouc, le secteur électronique et les services associés. Son activité se structure autour des objectifs principaux suivants : prospecter et identifier les besoins et les compétences, diagnostiquer, conseiller et appuyer techniquement les entreprises, mettre en relation et suivre, assister les recherches d'aides financières, informer collectivement, piloter ou participer à des projets collectifs et développer l'apprentissage.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention 2006 et les annexes financière et technique et autorise sa signature par son Maire ainsi que le versement de la participation 2006 de 8 370 €.

DOSSIER 20 - CONVENTION ET GARANTIE D'EMPRUNT CRECHE INSERTION (institut d'éducation et de pratiques citoyennes)

Sur le rapport de Mme Lescop,

1) Convention ville/crèche d'insertion

L'association "Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes" (IEPC) a sollicité un agrément du Conseil Général du Val d'Oise pour l'ouverture d'une structure petite enfance multi accueil de 30 places à horaires décalés qui sera située 123 rue de l'agriculture dans un pavillon qui sera aménagé aux normes en vigueur.

Les objectifs de la structure sont en particulier de :

- ◆ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles avec la garantie d'accès aux bezonnais, les personnes étant proposées par les institutionnels (l'association fera partie de la commission d'admission communale)
- ◆ Développer la participation des familles
- ◆ Favoriser l'accès aux droits et à la santé des familles concernées mais aussi aux droits en termes d'exercice de la citoyenneté
- ◆ Accroître l'autonomie des familles et rompre leur isolement

Devant les besoins importants en termes d'accueil de jeunes enfants sur la commune et compte tenu des propositions de l'association qui apporte un véritable service complémentaire, la Ville est invitée à participer financièrement à hauteur de 7 € par jour et par enfant par jour d'ouverture. Il est entendu que le montant de la prestation sera allouée proportionnellement au nombre de jours d'ouverture sachant que celle-ci est prévue pour septembre 2007.

Le conseil autorise, à l'unanimité, la signature par son maire de la convention et le versement de la subvention afférente.

2) garantie d'emprunt

Pour mener à bien cette opération, l'IEPC sollicite également la garantie d'emprunts de la Commune pour un prêt souscrit auprès de la caisse d'épargne Ile de France Ouest d'un montant de 420 000 €, à hauteur de 80 % du financement.

Le conseil accorde, à l'unanimité, la garantie d'emprunt municipale à l'institut d'éducation et de pratiques citoyennes afin de lui permettre d'acquérir les locaux nécessaires à son implantation et autorise son Maire à signer les conventions

DOSSIER 21 - CONVENTION VILLE/CAF - ACCUEIL STRUCTURES PETITE ENFANCE - ENFANTS HANDICAPES OU MALADES

Sur le rapport de Mme Lescop,

La CAF du Val d'Oise propose un nouveau dispositif afin d'aider au financement de l'accueil d'un enfant porteur de handicap(s) ou d'une maladie chronique dans chaque structure petite enfance. Celui-ci permet d'octroyer une subvention à terme échu, soit pour 2005, la somme de 1718,30 € .

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention et autorise sa signature par son maire.

DOSSIER 22 – CONVENTION VILLE/CONSEIL GENERAL - PREVENTION SPECIALISEE

Sur le rapport de M. Caron,

La prévention spécialisée consiste en une intervention sociale à finalité éducative en direction des jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, menée dans leur milieu de vie naturel. Elle fait partie des compétences des départements au titre de la protection de l'enfance. A ce titre, le conseil général du Val-d'Oise finance douze associations de prévention spécialisée intervenant sur vingt-trois communes. Sur Bezons, c'est l'association BERGES qui est conventionnée par le conseil général. Cette association entretient avec différents services municipaux mais aussi avec des services de l'Etat tels que l'éducation nationale ou d'autres services sociaux du département des rapports d'échange et de partenariat.

Par délibération du 16 décembre 2005 et du 19 mai 2006, le conseil général du Val-d'Oise a engagé une réforme :

- d'une part en direction des équipes de prévention spécialisée afin harmoniser les critères d'évaluation de leurs actions et à formaliser des priorités de travail (notamment en direction des 11 / 15 ans) ;
- d'autre part, en direction des communes à les associant au co-pilotage de la prévention spécialisée et leur demandant des cofinancements.

Le conseil général a décidé que le principe du cofinancement était obligatoire et qu'à défaut d'une participation volontaire des communes, les enveloppes CIVIQ⁷ des

⁷ Subventions départementales pour les actions en politique de la ville

villes ne respectant pas ce principe seraient amputées du montant correspondant. Ce faisant, la commune n'a pas de choix véritable et, tout en déplorant ce nouveau transfert de charge, en contractant, elle pourra au moins peser quelque peu sur l'action du club BERGES ; dans ce cadre, il conviendra d'être particulièrement exigeant sur l'évaluation du travail qui doit conserver la spécificité de la prévention spécialisée et ne pas se laisser entraîner sur l'accompagnement social.

Pour Bezons, cela signifie une subvention annuelle d'environ de 55 000 euros pour l'année 2007 à verser à l'association BERGES.

Le conseil municipal, dans ce contexte, autorise, à l'unanimité, son maire à signer cette convention avec le conseil général et BERGES et autorise le versement du financement le moment venu.

DOSSIER 22 bis - CONVENTION VILLE/CONSEIL REGIONAL/LYCEES - MISE A DISPOSITION EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sur le rapport de M. Trouvé,

Suite à la délibération du 27 juin dernier relative à la demande de subvention au conseil régional pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Auguste Delaune, celui-ci vient de transmettre la convention de mise à disposition de la dite piste aux lycées de la commune, contrepartie de son aide. Il devrait apporter son concours à hauteur de 450 000 €.

Le conseil autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

DOSSIER 23 – BILAN 2005 DU MARCHÉ «Le temps des Cerises »

Sur le rapport de Mme Coulon,

En application du code des Collectivités territoriales, le conseil est invité à prendre connaissance du rapport d'activité 2005 présenté par la société « Les fils de Mme Géraud », pour l'exploitation du marché.

Il faut noter tout d'abord à nouveau un retard dans l'envoi du bilan.

Parmi les informations données, le document indique :

- le nombre de commerçants abonnés : 56, ce qui est légèrement inférieur par rapport à 2005 (58). Le délégué indique pourtant un effort de recrutement de nouveaux commerçants - des volants.
- Les résultats financiers de cet exercice (126 078,12 € de charges et 205 872,18 € de ressources), sont en très nette amélioration – ce que reconnaît la société «Les fils de Mme GERAUD». Cette augmentation de ressources résulte des décisions du Conseil Municipal d'augmenter 3 années de suite de 15% le droit de place suite à la rénovation et donc de l'effort fourni par les commerçants. Malgré cela, il maintient que le niveau de ses recettes est toujours insuffisant et qu'un manque à gagner très important résulte d'un retard dans l'application de la clause d'actualisation contractuelle des tarifs durant de nombreuses années. Il confirme la mise en oeuvre inéluctable d'une instance judiciaire. Toutefois, il omet d'indiquer que la redevance envers la ville n'est toujours

pas actualisée depuis 1990. Il convient de rappeler que cette situation rencontrée par de nombreuses communes disposant de pareils contrats est liée à l'inadéquation entre le caractère très ancien des traités et la réalité économique en particulier durant la période de la grande crise des années 80 : les commerçants qui voyaient leurs chiffres d'affaires baisser ne pouvaient supporter les hausses des droits de place qu'auraient automatiquement entraîné le jeu de l'actualisation. Les discussions menées depuis des années et relayées par des avocats spécialisés n'ont pas permis d'aboutir à un accord ; cependant, en tout dernier lieu, la société a réaffirmé son souhait de trouver une solution ; force est de constater qu'il ne figure pas dans le document transmis au conseil municipal pour autant.

L'exploitant maintient aussi que la perte financière est due à la réduction de la capacité ancienne du marché. Il souligne également la difficile fréquentation du marché en semaine et demande une réflexion sur le repositionnement des séances du marché vers les meilleures disponibilités des acheteurs.

- les moyens humains : 6 personnes
- les animations du marché (fêtes des mères-animation promotion- fête du beaujolais)

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2005 en rappelant à cette occasion son désaccord et sa préoccupation.

DOSSIER 24 - RAPPORT 2005 DU SIPPEREC

Sur le rapport de M. Renaud,

La ville de Bezons est adhérente du SIPPEREC pour les compétences «réseaux urbains de communication électroniques et services de communication audiovisuelle» et «groupement de commande télécom». Chaque année le SIPPEREC transmet son rapport annuel qui doit être présenté en conseil municipal.

1) Communication électroniques

Le SIPPEREC est l'interlocuteur direct de la société UPC-NOOS qui exploite la concession de câblage de la ville sans répondre à ses obligations : rapports d'activité minimalistes, aucune construction de prises, pressions sur la ville pour renégocier la concession à son avantage, non paiement des redevances d'occupation du domaine public. L'opérateur a, de plus, engagé deux procédures judiciaires contre la ville!

L'un des objectifs, lors du transfert de concession, était de mettre la commune dans une position plus forte face à UPC grâce au poids du SIPPEREC et d'obtenir des changements dans l'exécution de la concession, notamment sur la question de l'accès à la TNT et la construction de prises. A l'échelon de Bezons, les avancées ne sont pas encore significatives, mais le SIPPEREC a obtenu avec Lyonnaise Communication un accord sur les plaques Nord et Sud (auxquelles Bezons n'appartient pas) pour la construction de 70 000 nouvelles prises et l'engagement d'un taux de raccordement de 70 % pour 2007 et de 80 % pour 2011. On peut donc espérer que les négociations avec UPC NOOS permettront à l'avenir quelques avancées significatives à Bezons.

Actuellement, à Bezons, le taux de couverture est de 75 % avec 7 988 prises sur les 10 620 prévues, le taux de pénétration est de 19,87 %. Seules 12 prises ont été

construites en 2005, la concession compte 771 abonnés pour 1500 logements raccordés.

Sur le plan économique, les différents rachats d'entreprises ont modifié les équilibres économiques et stratégiques du câble en France. Il ne reste désormais plus qu'un seul opérateur en France, situation préjudiciable aux usagers.

Le SIPPEREC a de plus déployé plusieurs délégations de service public : le courant porteur en ligne, le très haut débit et la fibre noire. Cette nouvelle palette devrait à terme permettre de compléter l'offre en accessibilité aux services électroniques, notamment l'ADSL, dont la couverture à Bezons est problématique du fait de la position de la commune au centre de 4 répartiteurs France Télécom. Ces projets préparent les connexions haut débit pour l'avenir ; s'agissant de d'infrastructures, leur temps de mise en oeuvre varie de 1 à trois ans au minimum.

2) Groupement de commande télécommunications

Le SIPPEREC gère un groupement de commande sur les télécom, qui couvre le champs des liaisons téléphoniques filaires et GSM, les liaisons informatiques (transfert de données) et les études. Il regroupe 72 collectivités (dont Bezons) et un marché d'environ 30 millions d'euros annuels. A Bezons, l'impact attendu concerne tant les liaisons téléphoniques que les transferts de données. Dans ce dernier secteur, à coût égal (environ 45 000 €), la qualité des liaisons est largement meilleure puisque la plupart des sites passent d'un ADSL simple à une liaison avec débit garanti.

Le conseil prend acte du rapport 2005 du SIPPEREC.

DOSSIER 25 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative et autorise à procéder aux derniers virements de crédits et ajustements avant la clôture de l'exercice 2006. Aucune de ces dispositions n'influe sur l'équilibre général du budget.

DOSSIER 26 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Sur le rapport de M. Caron,

Dans le cadre d'une réforme de la comptabilité, les subventions d'équipement versées par les communes sont désormais inscrites directement sur la section d'investissement des budgets communaux (le mécanisme antérieur prévoyait une inscription en section de fonctionnement, puis le transfert de la charge en section d'investissement par mouvements d'ordre entre les 2 sections, avant étalement sur 5 ans dès l'année du versement). Du fait de cette modification, les subventions d'équipement sont désormais traitées comme toutes les autres immobilisations et doivent donc être amorties, de façon linéaire, à compter de l'année qui suit leur versement, sur une durée à fixer par le Conseil Municipal (15 ans maximum).

Le conseil fixe, à l'unanimité, la durée de l'amortissement des subventions d'équipement à 7 ans.

DOSSIER 27 – ADMISSIONS EN NON VALEURS

Sur le rapport de M. Caron,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables par le percepteur.

Sur le budget de la ville :

Sommes non recouvrées

- ◆ en 2005 : 73,80 euros
- ◆ années antérieures : 6 706,98 euros

Motifs : sommes inférieures au seuil des poursuites ou recherches infructueuses

Soit au total : 6 780,78 € .

Sur le budget de l'assainissement :

Somme non recouvrée en 2003 : **1 082,08 €**

DOSSIER 28 - REMBOURSEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LES PROPRIETES ACQUISES PAR LA VILLE

Sur le rapport de M. Le maire,

Dans le cadre du droit de préemption urbain, la ville est conduite à se substituer à un acquéreur que le vendeur avait trouvé . Dans le cas d'une transaction entre particuliers, il est de coutume de partager le montant annuel de la taxe foncière entre l'ancien et le nouveau propriétaire au prorata du temps écoulé entre le 1er janvier et la date de la signature de l'acte. Jusqu'à maintenant la ville reprenait à son compte cette pratique. Il apparaît aujourd'hui que pour asseoir juridiquement et financièrement cet usage, il est nécessaire que la ville délibère.

Le conseil décide, à l'unanimité, le remboursement par la ville de la taxe foncière aux propriétaires dont le bien a été préempté par la ville prorata temporis.

DOSSIER 28 bis - AJUSTEMENT PRIX DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS

Sur le rapport de M. Launay,

Par délibération du 27 juin 2006, le Conseil Municipal avait fixé à 900 € la valeur unitaire des deux premiers prix du **Concours des jardins et balcons fleuris** organisé par la Ville. Cette somme était basée sur une estimation. Compte-tenu que la prestation retenue est d'une valeur de 940 €, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce montant.**

DOSSIER 29 - MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX 2006/2007 POUR LES USAGERS RETRAITES

Sur le rapport de Mme Lescop,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- ◆ l'ajout d'un tarif autocar pour les sorties journées des retraités comprises entre 300 et 500 km pour un montant de 13,85 €.
- ◆ la convention à intervenir avec le TPE pour que la ville bénéficie d'un tarif préférentiel sur le coût des actions culturelles et fixe le tarif des usagers retraités sur la base de 6 € et 13 € avant application du quotient.

DOSSIER 30 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de M. Ourmières,

En raison des modifications liées à l'évolution des services , le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Au 10/11/06 :

- ◆ Transformation d'un poste d'échographe à 8H en 2 postes de 5H et 3H

Au 15/11/06 :

- ◆ Contrat pour un poste de journaliste

Au 01/12/06 :

- ◆ Suppression d'un poste d'agent des services techniques à TNC⁸
- ◆ Transformation d'un poste d'agent des services techniques à TNC 29H en 1 poste à TC
- ◆ Suppression d'1 poste d'attaché
- ◆ Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe
- ◆ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal
- ◆ Suppression d'un poste d'adjoint administratif à TNC
- ◆ Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié à TNC en 1 poste d'adjoint administratif à TC
- ◆ Création d'1 poste d'assistant socio-éducatif
- ◆ Suppression du poste de chef de service insertion/CCAS

Au 6/12/06 :

- ◆ Transformation du contrat du Dr Rioli en CDI

Au 01/01/07 :

8 temps non complet

- ◆ Transformation du contrat de Mme De Lemos en CDI
- ◆ Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en un poste d'adjoint administratif
- ◆ Transformation d'un poste d'agent technique en agent des services techniques
- ◆ Transformation d'un poste d'agent des services techniques en agent administratif qualifié
- ◆ Transformation d'un poste d'agent d'animation qualifié en adjoint d'animation
- ◆ Transformation d'un poste de puéricultrice cadre de santé en infirmière cadre de santé
- ◆ Création d'un poste d'agent des services techniques
- ◆ Création d'un poste d'éducateur des APS de 2^e classe
- ◆ Création d'un poste de conseiller insertion référent/PLIE (contrat de 3 ans)

Au 12/02/07 :

- ◆ Transformation du contrat du Dr Dubois en CDI

Au 19/02/07 :

- ◆ Transformation du contrat du Dr Touil en CDI

En outre, la vacation du commissaire de l'exposition pour l'initiative Rêv'Art est fixée à 2000 € net.

DOSSIER 31 – DECISIONS

M. le maire rend compte des décisions de gestion courante prises :

21 septembre 2006	Contrat entre la ville & la compagnie d'Orion pour le spectacle « Contes à croquer & histoires régalantes » qui a eu lieu le 14/10/2006 à la médiathèque Maupassant
28 septembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la fête de la jeunesse du 30 juin au 1er juillet – régisseur M. CAVALIER Patrick ✓ Convention de réservation avec M. ALBITTI pour une animation musicale pour les personnes retraités le 26/10/2006
2 octobre 2006	Attribution logement à titre révoalbe à Mme Brigitte LIEBENS
3 octobre 2006	vente d'un véhicule – RENAULT réformé - type trafic 5772 ZR 95 400 € à M Ludop
4 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Location d'une nacelle pour la régie parc auto à la Sté LEV ✓ Assurance d'une borne télé-services en démonstration à la salle Aragon auprès de la Sté SMACL ✓ Formation au premier secours en direction de 10 jeunes de 11 à 25 ans avec le Comité Français de secourisme

	<p>et de protection civile</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurance de deux expositions « Le Front Populaire » à la salle polyvalente du service retraité avec AXA ART
5 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat d'assistance et du maintenance logiciel du produit ARPEGE MELODIE au service état-civil de la ville avec la Sté ARPEGE ✓ Contrat entre la ville et la compagnie Art'Air pour le spectacle « Goulus, Goulues » qui aura lieu le 11/10/2006 à la médiathèque ✓ Procédure adaptée : location et entretien de divers véhicules 2006 avec la Sté SAML
10 octobre 2006	<p>Procédures adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénovation intérieure de l'école Karl Marx maternelle avec les entreprises SIPA et H2O ✓ Rénovation intérieure de 4 classes et un couloir au groupe scolaire Karl Marx primaire avec les Stés SIPA, H2O et ELEC SERVICES ✓ Rénovation intérieure de l'école Paul Vaillant Couturier primaire
12 octobre 2006	<p>Procédure adaptée : Maîtrise d'oeuvre ANRU « Agriculture » restructuration des voies publiques avec la Sté INGETEC</p>
13 octobre 2006	<p>Procédures adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénovation intérieure de l'école Victor Hugo 1 avec la Stés SIPA, H2O et RINGENBACH ✓ Rénovation intérieure de l'école Paul Vaillant Couturier primaire avec les Stés SIPA, H2O et RINGENBACH
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avenant n°1 – assurance dommage aux biens avec l'entreprise SMACL
16 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat de maintenance logiciel gestion financière CIVITAS avec la Sté CIVITAS ✓ Renouvellement 2006 licence, logiciel gestion financière avec la Sté CIVITAS
17 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la ville et l'association la Forêt des enchanteurs pour le spectacle « l'Anniversaire de Ronchon » qui aura lieu le 21/10/2006 à la médiathèque Maupassant ✓ Contrat entre la ville et l'association Mailles & Mots pour le conte musical « Le Noël de petite Pomme » qui aura lieu le 16/12/2006 à la médiathèque Maupassant
18 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement pour la création et reprise d'entreprises de la ville avec la Boutique de Gestion de Paris Ile-de-France ✓ Etude de la typologie du tissu économique et de son évolution sur l'année 2004/2005 avec la Sté EMEXCO
19 octobre 2006	<p>Contrat entre la ville & l'association la Tête volante pour le spectacle « Sorcière, c'est galère » qui aura lieu le 15/11/2006</p>

	à la médiathèque Maupassant
24 octobre 2006	Attribution logement de fonction à Melle CARBONEL Aurélie
27 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat de représentation avec la compagnie « Le théâtre à sornettes » pour un spectacle « La terre perd la boule » en direction des familles des quartiers Val Notre Dame et Chênes le 2 novembre 2006 ✓ Signature de convention avec Mme CANTIN-DIENON – projet prévention nutrition « Mieux se nourrir pour mieux être » en direction des familles et des personnes âgées
30 octobre 2006	Prêts renouvellement urbain et projet urbain 2006 avec la caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la Politique de la ville
31 octobre 2006	Nomination de Mme Kissi régisseur de recettes titulaires de la régie de la piscine municipale Jean Moulin
2 novembre 2006	Procédure adaptée : location d'une balayeuse avec la Sté FAMALOC
8 novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature de convention pour une animation musicale pour les personnes retraités le 9 novembre 2006 avec M. GOURDIN Patrick ✓ Signature de convention avec Loisinord pour la mise en place des activités en plein air du type « activité de glisse » pour les 11-17 ans
9 novembre 2006	Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de la crèche collective
20 novembre 2006	Prix de séjour en Bulgarie pour les retraités avec l'association TOURISTRA
22 novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurance d'un véhicule neuf de type « scooters à déjections » immatriculé 610 DQD 78 auprès de la Sté GROUPAMA ✓ Assurance d'une balayeuse de type « SCARAB MINOR » immatriculé 4084 XF 62 auprès de la Sté GROUPAMA
28 novembre 2006	Avenant au contrat d'assistance au logiciel Adagio – convention d'abonnement mise à jour Oracle au service Etat-Civil avec la Sté Arpège

21 septembre 2006	Formation Open Office Calc avec M. Alain BASTARDIE
14 novembre 2006	Rémunération de M. Gilles SELINCE, technicien son pour l'enregistrement du quatuor avec le compositeur en résidence
24 novembre 2006	Acquisition de certificats électroniques avec l'entreprise « Crédit Agricole »
27 novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avenant – rémunération de M. Ivan BELLOCQ, compositeur en résidence à l'EMMD ✓ Contrat maintenance logiciel gestion ressources

	<p>humaines CIVITAS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouvellement 2007 licence – logiciel gestion des ressources humaines CIVITAS ✓ Contrat assistance téléphonique logiciels G.R.H. et gestion financière CIVITAS
1er décembre 2006	Rémunération de Mme CALMEIL Emmanuelle, musicienne pour le concert des professeurs 2006
5 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fixation du montant des honoraires de Maître LYON-CAEN dans l'affaire (infraction au plan d'occupation) des sols : <ul style="list-style-type: none"> → commune de Bezons/SNC BELDJOURDI → commune de Bezons/M. MOISAN ✓ Fixations du montant des honoraires de Maître BRAULT dans l'affaire (infraction au plan d'occupation des sols) : <ul style="list-style-type: none"> → commune de Bezons/FERNANDES → commune de Bezons/E.A.I. → commune de Bezons/NANDA → commune de Bezons/NANDA
7 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat de maintenance au service impression de la mairie de Bezons avec la société IPSILON ✓ Procédure adaptée : mission de maîtrise d'oeuvre pour divers travaux de bâtiments 2006/2007
8 décembre 2006	Préemption d'un appartement au 1, rue M. Berteaux (procédure OPAH)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme FAYE